



Commune de Dax  
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE  
Autorisation d'occupation du domaine public  
Étal n° 12 halles de la ville de Dax

**Contexte :**

le positionnement commercial des Halles permet de proposer une offre du quotidien aux habitants du territoire et aux visiteurs, privilégiant la qualité des produits à un prix accessible, favorisant les circuits courts, la production locale et les savoir-faire.

**Cadre réglementaire :**

Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1 :  
publicité, procédure de sélection

**Lieu objet de l'appel à candidatures :**

.Étal dans les halles municipales, place Roger-Ducos, pour une activité complémentaire à l'offre existante - n° 12.

.Durée de la convention d'occupation du domaine public pour les étals : 5 ans

.Loyer mensuel étal avec chambre froide et hotte : 12 €/m<sup>2</sup> + 2,2 €/m<sup>2</sup> pour participation aux charges collectives.

.Superficie : 38 m<sup>2</sup>

**Dossier de candidature**

disponible sur demande à [deveco@dax.fr](mailto:deveco@dax.fr) ou sur site 26 rue Cazade 40100 DAX  
ou sur [dax.fr](http://dax.fr) : le règlement de la consultation - les conditions d'occupation des nouvelles halles - le dossier de candidature - le modèle de convention d'occupation

**Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 22 mars 2024 à 15 heures.** Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi. Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention « Ne pas ouvrir ». Le candidat précisera une durée de validité de son offre. Offre à adresser à Mairie de Dax - Direction développement économique et commercial, rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40107 Dax Cedex.

**Activité demandée :**

Activité alimentaire de nature à compléter l'offre existante et renforcer l'attractivité de la halle.

**Installation prévisionnelle : 1er semestre 2024**

**Pièces de candidature :**

Lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles) - Dossier de candidature complété - L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante) - Statuts sociaux en cas de

société - Attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement -  
Prévisionnel d'activité - Si activité existante les 3 dernières liasses fiscales ou les  
liasses fiscales depuis la création de l'entreprise - Photos des produits.

Quatre critères de sélection :

Savoir-faire professionnel (40 %) - Animation commerciale du point de vente (10 %)  
- Capacité financière (25 %) - Complémentarité avec l'offre existante (25%).

Le critère savoir-faire professionnel sera jugé en fonction du parcours professionnel du  
candidat et de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues en rapport  
avec le projet.

Le critère animation commerciale du point de vente sera jugé en fonction de la  
politique commerciale et des animations que proposera le candidat.

Le critère capacité financière sera jugé en fonction de la situation financière du  
candidat et de sa capacité à investir durablement dans le projet.

Le critère complémentarité sera jugé en fonction du caractère « inédit » de l'activité  
dans la halle et sa capacité à renforcer l'offre de celle-ci.

Au regard de ces critères, un classement des dossiers sera établi par Monsieur le  
Maire, qui déterminera le candidat retenu.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la ville se réserve la possibilité de négocier  
avec l'ensemble des candidats à l'appel à candidature.

Contact : [deveco@dax.fr](mailto:deveco@dax.fr)